

SESSIONI URDINARIA DI L'OTTU D'UTTROVI DI U 2020

N° 2020/ M2/ 30

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA LIVIU LEANDRI
À nomu di u gruppu « Custruimu l'Avvene »**

Ughjettu : « Impact des navires de croisières »

Monsieur le Président de l'exécutif

En août dernier, plusieurs événements, que l'on pourrait définir comme catastrophes écologiques ont touché notre île.

Chaque été, de nombreux incendies font rage dans nos pievi, dévastant chaque fois des centaines d'hectares de maquis, menaçant parfois des villages entiers de leurs flammes.

Ce péril qui touche la Corse depuis des années est un danger constant pour l'environnement, nous le savons, et s'il a longtemps été l'un des seuls dangers impactant la Corse depuis la fameuse affaire des boues rouges, aujourd'hui notre île doit faire face à une nouvelle menace, aussi bien pour l'environnement que pour la santé publique.

En effet, depuis plusieurs années, la Corse accueille de plus en plus de navires de croisière. Ces grosses unités, pouvant compter jusqu'à 6000 passagers abordent nos côtes quotidiennement, emmenant avec elles un flot continu de touristes, mais aussi des tonnes de dioxyde de soufre ainsi que de de carbone, très nocifs pour la santé.

Ainsi, Une étude dévoilait en 2017 que les seuls navires d'une compagnie de croisière en Europe avaient pollué autant que les 260 millions de voitures du parc automobile européen.

Si la question de la viabilité de ce modèle économique dont plusieurs pays et villes ne veulent plus aujourd'hui à cause de son impact jugé négatif peut se poser, la crise du Covid nous a donné de nouvelles raisons de douter du bien-fondé des croisières :

En effet, nous aurions pu être en mesure de penser que cette crise aurait pu avoir un impact positif sur l'afflux de croisiéristes en Corse ; malheureusement, si le nombre de paquebots a nettement baissé durant cette saison, l'impact du tourisme des croisières ne s'est pas révélé d'autant plus positif :

En août, la mairie de Sartène est avertie par l'Agence Régionale de la Santé d'un taux important de bactéries E Coli sur ses plages. Très vite, est incriminé un navire de croisière de petite taille. La nouvelle fait le tour de Corse via les réseaux sociaux, suscitant immédiatement l'indignation de nombreux internautes, alors que plus tôt déjà durant l'été le spectacle d'un paquebot mouillant au large des sanguinaires avait pu choquer, donnant lieu à un article de presse dans le Corse matin soulevant la question de la légalité de ces mouillages sauvages, alors qu'il est avéré qu'ils détruisent la posidonie, écosystème fondamental à la vie en mer Méditerranée, et, nous l'avons vu à Sartène, sont source de grave pollution, qui peuvent attenter à la santé publique.

Je vous parlais plus tôt du péril engrangé par les incendies, j'y reviens :

En août, alors que brûlaient des centaines d'hectares de maquis en Balagne, le Sartenais était sous le coup d'une grave menace de pollution.

La Collectivité de Corse s'est immédiatement portée en soutien à la plainte formulée par le maire de Montegrossu, Légitime demande de justice après un tel crime.

Pourtant, alors que le maire de Sartène demande à juste titre justice après que ses plages aient été polluées, nulle condamnation n'a été portée par la collectivité, alors que cette situation touchait à de nombreux domaines, dont celui de la protection de l'environnement, chère aux idéaux portés par votre majorité, ainsi que de la santé publique.

Ces récents événements, je l'évoquais plus tôt, posent de nombreuses questions que nous vous soumettons aujourd'hui : Quel est l'avis du Conseil exécutif de Corse concernant la pollution engendrée par les croisiéristes ? Quel est l'impact économique de ce modèle touristique sur la Corse ? Et si ce modèle économique et touristique n'est pas viable pour notre île, pourquoi ne pas soutenir la mairie de Sartène dans sa plainte contre le navire responsable d'une pollution sur les rivages de sa commune ?

Je vous remercie